



ÉCOLE D'IBERVILLE

## **Matériel autorisé et non autorisé**

- ! Pour faire la démonstration de leurs apprentissages, les élèves ayant des besoins particuliers peuvent avoir accès à des mesures d'adaptation des conditions de passation des épreuves ministérielles. Pour plus d'information au sujet de la mise en place de ces mesures, il faut consulter les documents mis à la disposition du milieu scolaire par la Direction de la sanction des études.
  
- ! De plus, il est formellement interdit aux élèves d'avoir en leur possession tout appareil numérique (téléphone intelligent, écouteurs sans fil, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données. Un élève qui est surpris en possession de matériel non autorisé durant la passation de l'épreuve sera expulsé de la salle d'examen et déclaré coupable de tricherie, et son résultat à l'épreuve sera de 0 %. Cette règle s'applique aussi dans le cas où un élève est en possession d'un appareil numérique qu'il n'utilise pas ou qui est éteint.

**Français, écriture, 5<sup>e</sup> secondaire****Épreuve unique**

Le jour de l'épreuve, l'élève a uniquement droit au matériel autorisé, énuméré dans le tableau qui suit, dont la feuille de notes manuscrites, détachée du dossier préparatoire. Cette feuille devra avoir fait l'objet d'une vérification avant la réalisation de la tâche d'écriture et sera récupérée à la fin de l'épreuve.

<b>Matériel autorisé</b>	<b>Matériel non autorisé</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>– Feuille de notes détachée du Dossier préparatoire de l'élève, vérifiée préalablement</li><li>– Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français</li><li>– Grammaire ou code grammatical</li><li>– Recueil de conjugaison</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Tout appareil numérique (téléphone intelligent, écouteurs sans fil, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données</li><li>– Dossier préparatoire</li><li>– Feuille de notes non conforme</li><li>– Tout document maison (notes de cours, recueil grammatical, feuille de notes autre que celle incluse dans le Dossier préparatoire, etc.)</li><li>– Tout document essentiellement destiné à guider la démarche d'écriture</li><li>– Tout document essentiellement destiné à présenter une méthode de révision de texte</li></ul>

## Anglais, 5<sup>e</sup> secondaire, programme de base

L'élève peut apporter ses propres ouvrages de référence ou consulter ceux qui sont mis à sa disposition par l'organisme scolaire. S'il apporte ses propres ouvrages de référence, il n'est pas autorisé à les partager avec d'autres.

Il est souhaitable que chaque élève dispose d'un dictionnaire papier.

Matériel	Tâche préparatoire et épreuve d'interaction orale	Épreuve de production écrite
	Autorisé (✓) ou non autorisé (✗)	
Appareil numérique (téléphone intelligent, écouteurs sans fil, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données	✗	✗
<i>Preparation Booklet</i>	✓	✗
Dictionnaires papier : usuels anglais et bilingues (anglais et autre langue)	✓	✓
Dictionnaire de synonymes papier	✗	✓
Grammaire ou code grammatical (ne doit comporter aucun texte que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer)	✗	✓
Tout document maison (notes de cours, recueil grammatical créé par l'école ou préparé à la maison, etc.)	✗	✗
Tout matériel photocopié, imprimé à partir d'Internet ou manuscrit (autre que les notes manuscrites permises dans le <i>Preparation Booklet</i> pour l'épreuve d'interaction orale)	✗	✗
Tout cahier d'activités ou autre document présentant une méthode de révision, une démarche de rédaction ou des modèles de textes que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer	✗	✗

## Anglais, 5<sup>e</sup> secondaire, programme enrichi

L'élève peut apporter ses propres ouvrages de référence ou consulter ceux qui sont mis à sa disposition par l'organisme scolaire. S'il apporte ses propres ouvrages de référence, il n'est pas autorisé à les partager avec d'autres.

Il est souhaitable que chaque élève dispose d'un dictionnaire papier.

Matériel	Autorisé (✓) ou non autorisé (✗)
Appareil numérique (téléphone intelligent, écouteurs sans fil, montre intelligente, etc.) qui permet la communication, la navigation sur Internet, la traduction de textes, ou la création, l'enregistrement ou la consultation de données	✗
<i>Preparation Booklet</i>	✓
Grammaire ou code grammatical (ne doit comporter aucun texte que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer)	✓
Dictionnaires papier : usuels anglais, bilingues (anglais et autre langue), de synonymes	✓
Tout document maison (notes de cours, recueil grammatical créé par l'école ou préparé à la maison, etc.)	✗
Tout matériel photocopié, imprimé à partir d'Internet ou manuscrit (autre que les notes manuscrites permises dans le <i>Preparation Booklet</i> )	✗
Tout cahier d'activités ou autre document présentant une méthode de révision, une démarche de rédaction ou des modèles de textes que l'élève pourrait intégrer à sa production ou dont elle ou il pourrait s'inspirer	✗

Le Preparation Booklet doit faire l'objet d'une vérification au début de la tâche de réinvestissement et d'écriture. Il peut contenir des notes manuscrites, mais aucune partie de l'article rédigée à l'avance (grand titre, idée maîtresse, phrases, etc.). De plus, aucune feuille (ni aucun feuillet autoadhésif) ne peut y être ajoutée. Si le Preparation Booklet ne respecte pas ces normes, il sera confisqué et l'élève sera expulsé de la salle d'examen.

**Mathématique CST ET SN, 4<sup>e</sup> secondaire****Raisonnement en mathématiques (épreuve unique)**

- Aide-mémoire que l'élève aura constitué lui-même préalablement
- Calculatrice
- Règle, équerre, compas, rapporteur, papier quadrillé

Les élèves sont invités à se constituer un aide-mémoire sur une feuille de format lettre (8 ½ × 11). Les deux côtés de la feuille peuvent être utilisés. Cet aide-mémoire doit être manuscrit. Aucune reproduction mécanique n'est autorisée. Le nom de l'élève ainsi que le code de l'épreuve devraient y être inscrits.

**Science et technologie, 4<sup>e</sup> secondaire****Volet théorie (épreuve unique)**

- Règle
- Calculatrice scientifique avec ou sans affichage graphique

**Histoire du Québec et du Canada, 4<sup>e</sup> secondaire****Épreuve unique**

Aucun document de référence (atlas, dictionnaire, manuel scolaire, feuille de notes, cahier d'activités, etc.) ni aucun outil numérique ne sont autorisés durant la passation de l'épreuve.